

TRAVAUX DU CONSEIL

Réunion du 5 Juillet 2010

TRACAGE TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire donne la parole à M. CHEVALIER, président du Football Club du Layon. Celui-ci expose qu'en raison d'un manque de bénévoles, les responsables du club souhaiteraient que le tracage du terrain de foot soit effectué par les employés municipaux. Il précise que le premier tracage, qui nécessite la présence de deux personnes pour 3 heures, sera effectué par le club. Pour les tracages suivants, le temps nécessaire est d'environ une heure et il doit être effectué chaque semaine. La peinture sera fournie par le club. La demande a également été faite aux communes de Thouarcé et Chavagnes. Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter à bulletin secret. Le conseil municipal décide par 14 oui - 1 non que le tracage du terrain de foot sera fait par les employés municipaux.

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école publique, le conseil municipal doit choisir un bureau chargé d'assurer une mission de coordination sécurité ainsi qu'un bureau chargé du contrôle technique.

Une mise en concurrence ayant été organisée, le Maire présente les différentes propositions.

Coordonnateur sécurité :

VERITAS 2 800,00 € HT

DEKRA 2 478,00 € HT

COPLAN 2 508,00 € HT

Contrôle technique :

APAVE 3 810,00 € HT

VERITAS 4 658,00 € HT

DEKRA 3 703,00 € HT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 305 "Mont Village" appartenant aux Consorts MENARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur cette transaction.

LOTISSEMENT LA BRUNETIERE

Dans le cadre de l'étude de l'aménagement de la zone de la Brunetière et l'Europe, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que deux réunions de travail ont eu lieu avec le C.A.U.E. Un appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cette zone est lancé.

ZONE ARTISANALE "LA MINÉE"

Monsieur le Maire fait part que le permis d'aménager est déposé et soumet au conseil municipal la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire qui doit être signée avec le SIEMEL pour la réalisation des travaux de desserte de la zone artisanale. Le montant des travaux s'élève à :

- 19 846,89 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public (hors fourniture et pose des matériels d'éclairage public),

- 5 202,57 € HT TTC pour le génie civil télécommunications.

La participation de la commune sera de 7 591,91 € H.T. pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public et de 5 202,57 € TTC pour le génie civil télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

MUTUALISATION DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'étude sur la mutualisation du personnel, au sein de la Communauté de Communes, il est proposé de mettre en place un groupe de travail associant les élus et le personnel. Monsieur DOUGE, Maire de Faveraye-Mâchelles, est chargé de piloter ce projet. Un élu référent doit être désigné dans chaque commune pour créer un groupe de travail.

Monsieur le Maire propose sa candidature au poste de référent.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

ACQUISITION BATIMENT SUPÉRETTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1er mars 2010 au cours de laquelle il a été décidé l'acquisition du bâtiment appartenant à M. et Mme GUEFFIER en vue de louer pour l'installation d'une nouvelle épicerie.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le prix a été fixé à 160 000 € se décomposant comme suit : 110 000 € l'appartement et 50 000 € le commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir le bâtiment au prix de 160 000 € et charge le Maire de signer les actes notariés.

OUVERTURE EPICERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un couple de candidats pour l'ouverture de l'épicerie. Ils ont pu exposer leur projet et répondre également aux questions du conseil municipal.

Une ouverture pourrait avoir lieu en septembre sous réserve de la rapidité des démarches (signature chez le notaire, avis de la Chambre de Commerce, agencement du magasin).

Nous ferons tout pour permettre une ouverture rapide.

C'est une nouvelle chance pour notre commune. mais pour avoir et conserver une dynamique commerciale locale, chacun doit se sentir concerné et agir en conséquence pour cette proximité qui nous est si chère et si difficile à garder.

SMITOM

Suite à la réunion du comité syndical du SMITOM du 30 juin, il a été demandé de désigner un élu référent.

Monsieur FRABOUL, délégué du SMITOM, est désigné référent.

STAGIAIRE

Fabrice HUA, scolarisé au Lycée de Pouillé et actuellement en stage aux services techniques, sollicite le renouvellement de son stage pour la prochaine année scolaire.

Le conseil donne son accord.